# ANGLARDS DE SALERS

# Séance du 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 décembre 2022, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

## Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Nadine FAUCHER, Madame Alexandra ROUSSEYRE.

Monsieur Jean-Louis DAPON ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MAGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE ayant donné pouvoir à Françoise FOURNIVAL, Madame Sandrine CHAZOULE ayant donné pouvoir à André BESOGNE, Madame Brenda Walter ayant donné pouvoir à Monsieur François DESCOEUR, Monsieur Daniel TREMEE ayant donné pouvoir à Alexandra ROUSSEYRE,

Absent excusé: Monsieur Sébastien SIMON, Monsieur Thomas FAGEOLE

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Décembre 2022

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par le rappel à l'assemblée la délibération en date du 18 novembre 2021 fixant le loyer des logements communaux à compter du 1 janvier 2022. Il propose de les augmenter selon l'indice de référence des loyers (2ème trimestre 2022) soit + 3.60 % à compter du 01 janvier 2023.

MAGNE Yvette: 426.54+3.60 % = 441.89

Ass.Familles Rurales: 112.95 + 3.60 % = 117.02 DONADIEU Serge: 199.71 + 3.60 % = 206.90 ROCHE Alexandre: 316.10 + 3.60 % = 327.48 ROCHE/MEUNIER: 461.82 + 3.60 % = 478.44

ADOPTE A L'UNANIMITE

• Monsieur le Maire explique la loi sur l'organisation du temps de travail des 1607 heures, et l'obligation de prendre une délibération en ce sens. Effectivement depuis le 06 aout 2019 la transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures. Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant et que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures.

Monsieur le Maire informe que les agents de la commune sont déjà à 1607 heures

## ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire expose qu'en application de la loi Matras du 25 novembre 2021, le Décret n°2022-1091 a créé les « conseillers municipaux correspondants incendie et secours ». Ce texte délimite le périmètre de ces nouvelles attributions. Le Conseil municipal désigne Monsieur Alain MAGNE correspondant incendies et secours.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire présente une demande de subvention du Groupe Salers évolution pour l'évènement du salon international de l'agriculture de Paris ou la race Salers sera l'égérie et représenté par Ovalie. Le conseil Municipal décide de verser une subvention de 100.00 € pour participer à sa promotion.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire présente une demande de l'académie de Clermont Ferrand afin de pouvoir organiser la rentrée 2023, il demande de se prononcer sur le fait de conserver les mêmes horaires qu'actuellement.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'association des Maires Ruraux de France (AMRF). Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :
  - 1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du Conseil municipal
  - 2. La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et spéciale élus »
  - 3. La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant des élus relais communaux.

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Le Conseil Municipal soutient cette action et désigne Françoise FOURNIVAL comme « élu.e rural.e relais de l'égalité » au sein du Conseil.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

 Le Maire rappelle que la collectivité a par délibération du 22.09.2020 adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM/YVELIN/EUCARE sur la période 2021-2024.

Le Maire expose une forte dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales, la compagnie EUCARE, assureur du contrat groupe par l'intermédiaire du courtier COLLECTEAM a fait part de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation cet été au Château de la Trémolière d'une exposition de l'artiste Olivier MASMONTEIL en coordination avec la Galerie Claire GASTAUD de Clermont Ferrand.

Il propose de solliciter une subvention de l'état à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

 Monsieur le Maire présente le projet d'un privé, Monsieur Jérôme ARNAL de la création d'un Parc Agrivoltaïque au sol sur le terrain de Haut Bagnac, lui appartenant, la puissance du parc supérieure à 250 KWH. Le porteur du projet SDD SOLAR.

Après délibération le Conseil Municipal donne un accord favorable à ce projet sous condition d'effectuer toutes les démarches nécessaires à celui-ci.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Mise en place du Complément Indemnitaire (C.I.A)
Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

## ADOPTE A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- Le tarif de la cantine qui n'a jamais été augmenté depuis qu'il a été créer, avec le cout des produits et le respect de la charte Ecocert mais l'ensemble du conseil municipal maintient les tarifs pour ne pas surcharger davantage les familles.
- Monsieur Jean Louis Chabannes pour la régularisation de l'achat de son terrain communal de Montclard, l'ensemble du Conseil Municipal valide cette poursuite.
- La Taxe d'Aménagement pour laquelle finalement il n'y a plus d'obligation à transférer le produit à la communauté de Commune
- La participation de Françoise FOURNIVAL pour représenter le Conseil au 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France à Paris
- Point sur le chantier du centre aéré
- L'autorisation pour Monsieur et Madame VEYSSIERE Stéphanie pour clôturer le chemin
- Problème de gaine dans la rivière à Maleprade à signaler à Escot (Orange)

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h20